

**COMMUNE DE CHAMPAGNEY**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2020 A 20 H 00**

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Claude JOSSERAND, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Excusés : MM Patrick EMERY (pouvoir à Noël BARBIER), Alexandre KOREIBA

Absente : Mme Delphine SOITTOUX

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 DECEMBRE 2019**

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le procès-verbal de séance du 13 décembre 2019. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 13 décembre 2019.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCES VERBAL DU 27 DECEMBRE 2019**

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier compte rendu et procès-verbal de séance. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 27 décembre 2019 ainsi que le procès-verbal de séance.

**CLOTURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (dite loi « NOTRe ») et la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement, les compétences assainissement, eau potable et gestion des eaux pluviales urbaines ont été transférées à la communauté d'agglomération du Grand Dole au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le maire rappelle la demande de délégation de gestion totale de notre système d'assainissement collectif par la délibération du 27 décembre 2019 n° 2019-44. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de clore le budget annexe « assainissement » au 31 décembre 2019.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2019**

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal (le maire ne prend pas part au vote) avec les résultats de clôture suivants :

<b>BUDGET</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>ENSEMBLE</b>
PRINCIPAL	<b>159 836.70</b>	<b>-109 285.62</b>	<b>50 551.08</b>
ASSAINISSEMENT	<b>10 016.96</b>	<b>-4 302.69</b>	<b>5 714.27</b>
FORET	<b>72 586.42</b>	<b>-8 744.27</b>	<b>63 842.15</b>

**COMPTES DE GESTION**

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

**AFFECTATIONS DES RESULTATS**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre les résultats ci-dessus dans les budgets primitifs 2020.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 20 h 30.